

Conseil communal Aigle



Aigle, le 25.10.2025

AU CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

**Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis
No 2025-16 relatif à**

**Préavis municipal N° 2025-16, du lundi 8 septembre 2025, relatif à la réfection de la
chaussée, mise en séparatif des eaux claires, assainissement du réseau d'eaux usées, d'eau
potable et de l'éclairage public de la route de Lausanne**

Commission composée de :

Présidente : Brigitte ROULIN (PSA)
Membres : Cédric ALLORA (ALT)
Laurence BURNIER-VERNAUD (PLR)
Philippe KAPPELER (EA)
Jean-Luc MAYOR (UDC)
Sylvain ORIOL (VERT)
Laurent PONS (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée de l'étude du préavis susmentionné s'est réunie le Lundi 6 octobre 2025 à la salle de l'Aigle de l'Hôtel de Ville en présence de Monsieur le Municipal Jean-Luc Duroux.

Nous le remercions pour sa disponibilité et pour la présentation détaillée qui a été faite à la commission.

1.- Contexte Actuel

Ce tronçon de conduite d'eau potable sur cette route est identifié comme étant à réfectionner par notre PDDE (Plan Directeur de la Distribution d'Eau). Le réseau est ancien,

difficilement réparable lors d'événements de type fuites qui sont déjà arrivées par le passé.

Le collecteur d'eaux usées montre des dégradations superficielles et s'il m'érite un assainissement la solution de conserver ce tuyaux et de lui donner une nouvelle vie pour le transport des eaux claires a été retenue. Cette solution permet de diminuer l'emprise des travaux et son coût. Le nouveau réseau d'eaux usées sera construit parallèlement au tuyaux ciment existant.

La mise en séparatif des tronçons non réalisés actuellement est une priorité lors de travaux d'assainissement afin de ne pas charger notre réseau d'eaux usées, d'eau dites propres qui ne demande pas de traitement par la STEP. Le coût de fonctionnement de celle-ci est ainsi diminué

2.- Description du projet

2.1. Réseau d'eau potable : La conduite qui sera installée sera d'un diamètre supérieur afin de garantir les débits nécessaires et en prévision d'une future liaison intercommunale possible avec Roche et Yvorne.

2.2. Réseau d'eaux usées: Le collecteur en béton actuel sera remplacé et l'entier des eaux claires actuellement raccordées à ce réseau sera dévié vers le nouveau collecteur des eaux claires.

2.3. Réseau d'eaux claires: Le nouveau réseau d'eaux claires sera réalisé avec les infrastructures existantes du collecteur EU. Notre réseau d'eaux claires sera raccordé au futur nouveau réseau d'eaux claires de la Commune d'Yvorne. L'entier des eaux claires des deux communes sera traité via une station unique de traitement. Une clé de répartition nous a été proposée pour la participation financière de cet ouvrage réalisé par la Commune d'Yvorne pour un montant de CHF 150'000.--

2.4. Structure routière: La réfection de l'enrobé de cette route entrante de notre localité, très fréquentée, nécessite une rénovation totale de la couche de roulement et un enrobé de type phonoabsorbant est privilégié pour répondre aux normes actuelles.

2.5. Eclairage public: Le réseau d'éclairage public est vétuste et va faire l'objet d'une réfection totale avec la technologie LED et la mise en place de la télégestion.

2.6. Aménagements cyclable: il est à noter que le Canton nous a fait un retour sur les axes structurants et la route de Lausanne ne fait malheureusement pas partie de cet axe.

3.- Discussion de la commission

La commission a tout d'abord tenu à relever le point positif du préavis concernant la collaboration avec la Commune d'Yverne et l'utilisation de leur futur réseau d'eaux claires contre une participation certes mais nous permettant une diminution des coûts.

La commission a également relevé l'importance de rénover l'entier de l'enrobé et de réaliser ainsi une route accueillante comme cela a été fait sur la route d'Ollon.

L'un des points négatif à retenir et que nous regrettons, est le non aménagement cyclable et ceci sur décision du canton, privilégiant la mobilité douce par la plaine, le long des chemins de fer et plus sur la route principale. Cet état de fait n'est plus en adéquation avec le plan directeur cyclable.

4.- Position de la CoFin

La commission des finances a examiné le préavis 2025-16 relatif à la réfection de la route de Lausanne. Lors de cette séance elle a pu s'entretenir avec MM. Grégory Devaud et Jean-Luc Duroux, en charge du dossier. La CoFin les remercie pour leur disponibilité et les réponses lors des échanges.

La CoFin tient à relever une tendance récurrente : dans plusieurs préavis récents, les montants demandés dans les préavis sont systématiquement supérieurs (d'environ un tiers) aux estimations initiales figurant dans le plan d'investissements. Cette situation soulève des questions quant à la fiabilité des évaluations budgétaires en phase de planification.

La CoFin encourage donc la Municipalité à affiner ses méthodes d'estimation afin de garantir une meilleure prévisibilité financière et limiter les écarts entre le budget projeté et les préavis soumis.

La CoFin à la majorité, se rallie aux conclusions du préavis et recommande au Conseil d'approuver le projet

Conclusion

En conclusion, la commission à l'unanimité a l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes;

Le Conseil Communal d'Aigle

- Vu le préavis No 2025-16 du Lundi 8 septembre 2025
- Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet

- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

1. D'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire de CHF 1'673'000.- TTC relatif à l'assainissement de notre conduite d'eau potable, du réseau d'eau usée, de la mise en séparatif des eaux claires, de notre éclairage public, ainsi que la chaussée sur la route de Lausanne.
2. D'autoriser la Municipalité à prélever sur les liquidités ordinaires ou à emprunter, si nécessaire, le montant de CHF 1'673'000.-- TTC pour le moment venu, aux meilleures conditions et de déduire les subventions obtenues.
3. D'approuver le financement tel que proposé, à savoir: la part correspondant aux travaux liés à l'eau potable sera amortie par prélèvement sur le compte réserve "service des eaux" pour autant qu'il soit suffisamment approvisionné, il en est de même pour les travaux des eaux usées et des eaux claires.

Oui	:	7
Non	:	0
Abstention	:	0
Bulletin blanc	:	0
Votation	:	non spécifié

Pour la commission

Le rapporteur

Brigitte ROULIN (PSA)

